Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260602-26060201-DE

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juin, à 20 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Landunvez, légalement convoquée, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Président.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 13 |
| Présents : | 12 |
| Votants : | 13 |

Date de convocation : 27 avril 2026

**Etaient présents** : Christophe COLIN, Yves Le Siou, Nicole LALOUER, Virginie QUINIOU, Etienne LAVIEC, Christine BODENES, Armelle BERTRAND, Séverine COROLLEUR, Marianne ALEXIS, Françoise CALVEZ, Jean-Tanguy LEOST, Denise JAOUEN

**Pouvoirs :** Marie France CLOATRE donne pouvoir à Denise JAOUEN

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Yves LE SIOU

## 26060201 – Validation des membres du CCAS

**Vu** la délibération n°260407012 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

**Vu** l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS élit, dès sa constitution, un Vice-Président qui a notamment pour fonction de présider ledit Conseil d'Administration en l'absence du Maire ;

Le Maire fait appel à candidature :
Yves le Siou se porte candidat,

Mr Yves LE SIOU est élu vice-président du conseil d'administration du CCAS à **l'unanimité.**

Mairie de LANDUNVEZ Finistère

Le Président
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.